



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## tourisme et loisirs

Question écrite n° 29247

### Texte de la question

M. Pierre Hellier attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur l'observation rapportée par l'Union nationale pour l'accès des handicapés aux loisirs, en matière de mise à disposition des équipements touristiques. En effet, les associations organisatrices de séjours de vacances pour personnes handicapées ne disposent pas, pour la majorité d'entre elles, de leurs propres structures d'accueil. Ces dernières louent ainsi régulièrement des équipements d'accueil et, dans bien des cas, des gîtes de groupes. Il faut toutefois constater que, le plus souvent, ces locations se trouvent hors des zones à forte densité touristique. Diverses associations ont constaté, en le déplorant, que plus le gîte gagne en confort, plus les personnes handicapées apparaissent alors indésirables. Il est pourtant indéniable que les gîtes ont une dimension sociale et pas uniquement marchande. Aussi, il lui demande de lui indiquer dans quelle mesure l'attribution des « épis » qui permettent le classement des gîtes pourrait, en plus des critères de confort, s'appuyer sur la diversité sociale des personnes et groupes accueillis.

### Texte de la réponse

Mme la secrétaire d'Etat au tourisme a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant l'observation de l'Union nationale pour l'accès des handicapés aux loisirs en matière de mise à disposition d'équipements touristiques. Pour la deuxième année consécutive, le secrétariat d'Etat au tourisme a décidé d'initier, auprès des professionnels du tourisme et du grand public, une vaste campagne nationale de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées sur les lieux de vacances, concrétisée par une semaine d'actions du 3 au 11 juillet 1999. En effet, bien que le droit aux vacances soit reconnu comme un droit fondamental, au même titre que celui d'accéder à la culture, au travail, à l'éducation ou à la santé, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants en sont encore trop souvent exclus. Cette campagne, qui a pour objectif de susciter et de valoriser les initiatives pour la constitution de véritables produits touristiques, a été menée en partenariat avec les associations représentant le monde du handicap et les acteurs du tourisme dans toute leur diversité. La Fédération nationale des gîtes de France, qui propose une offre déjà importante d'hébergements accessibles ou adaptés, y a participé activement. La sensibilisation des gestionnaires se poursuit et des démarches volontaires d'un nombre important d'entre eux qui, à l'occasion de travaux préalables au classement en épis, choisissent de rendre accessible et adapté leur hébergement ont été enregistrées. Toutefois, afin d'élargir encore cette offre, le secrétariat au tourisme a participé à l'édition d'un guide Accueil et accessibilité, document d'information largement diffusé à tous les acteurs du tourisme (institutionnels, professionnels et associatifs).

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Hellier](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29247

**Rubrique** : Handicapés

**Ministère interrogé** : tourisme

**Ministère attributaire** : tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 mai 1999, page 2616

**Réponse publiée le** : 27 septembre 1999, page 5654